

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 14 mars, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 1^{er} mars.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Au point n°1 : 30

Du point n°2 au point n°5 : 32

Au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 32

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Au point n°1 : 36

Du point n°2 au point n°5 : 38

Au point n°6 : 39

A partir du point n°7 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé (à partir du point n°2), Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno (jusqu'au point n°6 inclus), M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge (à partir du point n°2), Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothée, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel
M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne
Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à M.DUYCK Joël
M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique
Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)
M.DELABRE Aimé (au point n°1)
M.DELVALLE Jean
M.FICHEUX Bruno (à partir du point n°7)
M.LAPIERRE Julien
M.RAVET Pierre-Luc
M.VANECLOO Serge (au point n°1)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2024D008 – Finances, Mutualisation, Transfert de charges – Convention avec le TE Flandre relative au réseau de chaleur urbain.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en application de l'article 3 de la loi du 15 juillet 1980 relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur,
Vu l'article L2224-38 du Code général des collectivités territoriales donnant la compétence réseau de chaleur à la commune,
Vu le code de l'Energie notamment ses articles L712-1 et suivants et R712-1 et suivants portant sur le classement des réseaux de chaleur,
Vu le décret n° 2022-666 du 26 avril 2022 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid portant notamment sur les obligations actuelles et futures de raccordement au réseau de chaleur, sur les possibilités de développement du réseau de chaleur et sur l'utilisation future du réseau de gaz naturel existant,
Vu les statuts de la Communauté de communes Flandre Lys,
Vu les statuts du syndicat Territoire d'Energie Flandre et la compétence « réseau de chaleur »,
Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCFL en date du 14 décembre 2018 initiant l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Considérant que l'élaboration de ce PCAET requiert un approfondissement de la réflexion d'implanter un réseau de chaleur urbain pour desservir la piscine intercommunale l'Ondine sise 2 rue de l'Ondine à Estaires, ainsi que d'autres bâtiments publics situés à proximité, en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre,

Considérant qu'avant tout projet, il convient de mandater un bureau d'études, chargé d'élaborer des hypothèses de raccordements, d'évolution des besoins et d'une évaluation du potentiel d'optimisation du réseau.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- Confier au TE Flandre la réalisation et de suivi de l'étude de faisabilité d'un Réseau de chaleur urbain (RCU) aux abords de la piscine intercommunale l'Ondine en vue de raccorder les bâtiments publics et privés situés à proximité,
- Désigner Monsieur le Président, Jacques HURLUS, pour représenter la CCFL sur ce dossier,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document relatif à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 14 mars 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Denis MOUQUET

Jacques HURLUS

